



N° 32

juin 2014

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



La Tribune du Conseil...

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
- Enjeux du nouveau mandat.....	p. 3
- Produits phytosanitaires.....	p. 3
- Le budget de fonctionnement.....	p. 4
- Le budget d'investissement.....	p. 5
- Les commissions municipales.....	p. 6
- Réhabilitation de la poste.....	p. 7
- La Poste et le lien social.....	p. 7
- Le syndicat d'eau.....	p. 8
- Remerciements.....	p. 9
- Création d'une zone humide.....	p. 9
- Éolien, où en est-on ?.....	p. 9
- Réunion publique.....	p. 10
- Pétards.....	p. 10
- Recensement des hirondelles.....	p. 10
Communauté de communes	
- Budget de la C d C.....	p. 11
- Commissions de la C d C.....	p. 12
- Les rythmes scolaires.....	p. 13
- Micro-crèche.....	p. 13
Associations	
- Le foot.....	p. 14
- Calendrier des manifestations.....	p. 14
- Marche à Bischoffsheim.....	p. 14
État civil.....	p. 15
Les commerces.....	p. 16

Sécurité routière : tous responsables

L'été se profile et, avec lui, vient le temps où nous allons tous davantage circuler sur nos routes de campagne.

Automobilistes, engins agricoles, cyclistes, piétons, motards, marcheurs, nous allons tous nous côtoyer, nous croiser, nous retrouver dans les rues de notre village, sur nos chemins blancs.

Nos déplacements obéissent, bien sûr, aux règles du code de la route mais c'est surtout la tolérance au volant et les attitudes citoyennes qui nous permettront de trouver tous notre place sur la route.

Chacun d'entre nous doit se sentir responsable de ce qui se passe sur la route. Nous sommes tous concernés par l'aménagement et la mise en sécurité de nos routes, c'est pourquoi vous pouvez nous signaler les lieux accidentogènes et nous faire part de vos observations.

La sécurité routière a aujourd'hui 40 ans. Quatre décennies pendant lesquelles le nombre de morts sur la route a été divisé par 4 alors que le trafic a plus que doublé.

Aujourd'hui, en Côte d'Or, il y a environ 4 morts par mois, une quinzaine d'accidents corporels et une vingtaine de blessés.

La sécurité routière est l'affaire de tous ; sur la route, ce sont nos enfants, nos amis, nos voisins, nos collègues qui circulent.

Ne soyons pas comme nos concitoyens qui déclarent ne pas respecter la limitation de vitesse parce qu'ils "pensent que la route le leur permet", parce qu'ils "sont pressés" ou parce qu'ils "disent maîtriser leur véhicule".

Ensemble, faisons le pari d'une route tranquille et sûre et profitons pleinement de notre été.

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, **Louis GENTILHOMME**,
le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :

Le maire : Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83

Le premier adjoint : Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15

Ou le second adjoint : François SOUVERAIN : 06 74 79 63 82

Secrétariat de mairie :

♦ Les lundi, mardi, mercredi
de 9h à 12h ;

♦ Le vendredi de 16h à 18h

Téléphone-Fax : 03 80 75 89 29

Service postal : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

EDF : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10

Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.

DECHETTERIE : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 17h ; le samedi de 14h à 17h

Adresse E-mail de la mairie :
saintseine.vingeanne@free.fr

Adresse Internet... :

<http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Fax : 03 80 75 89 29

Pôle scolaire de Fontaine-Française. Maternelle : 03 80 75 90 09

primaire : 03 80 75 90 02

Collège de Fontaine-Française : 03 80 75 80 32

Communauté de communes : 03 80 75 83 37

LOISIRS : SALLE POLYVALENTE (location

salle : Danielle BOUCHARD

03 80 75 88 78)

Club et terrain de foot : voir associations.

Hébergement : Château de Rosières : 03 80 75 96 24. La Brocante, les Boiseries, le Moulin ainsi que l'HÔTEL de la TOUR à Fontaine-Française (5km du village) : 03 80 75 90 06

Les Associations :

- ⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).
- ⇒ Le club du 3^{ème} age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai, à la salle polyvalente)
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LÉVÊQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY-sur-VINGEANNE : 06 83 26 15 94
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- ⇒ Les chasseurs.
- ⇒ Musique, culture et patrimoine : Contact Mr Mme Bertin : 03 80 95 42 56 (organisation de concerts dans l'église)

Pompiers 18 ; Gendarmerie de Mirebeau : 03 80 10 08 30

Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.

SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86 Ouverture : le mercredi de 9h30 à 11h30 et de 15h à 17h, le samedi de 10h à 12h.

Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :

Docteurs BRUNET et DE CASIMACKER : 40, rue de l'Église. Téléphone : 03 80 75 93 19

SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULLER rue de la Maladière. Téléphone : 03 80 75 80 18

sur la commune de Autrey-lès-Gray :

Docteur NEYRAND : 03 84 32 32 90

En cas d'absence de médecin appeler le 15

Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16, Selongey : 03 80 75 70 52, Autrey-lès-Gray : 03 84 32 32 76

Cabinet infirmier : Élodie BLETRY, Alexandra PETIT : 03 80 75 48 05. 40, rue de l'Église, Fontaine-Française 21610 (une permanence de soins infirmiers, au cabinet, a lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 9h et de 17h à 17h30)

Radiologie : docteur G. ALTOM à Gray : 03 84 65 00 38

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Kinésithérapeutes : Delphine MAS et Mélanie GUERINON , tél : 03 80 75 52 36. 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

Psychologue : François MOUTARDE tél : 09 7040 85 90 : 16, rue de l'Église à Fontaine-Française

Orthophoniste : Mme Émilie SAUVAGEOT, tél : 03 80 75 84 45 : 40, rue de l'Église à Fontaine-Française

Aide sociale :

Assistante sociale : Mme Maryvonne VANHOUTÈRE : 03 80 63 25 20

ENJEUX DU NOUVEAU MANDAT

Le mandat du nouveau conseil communal va couvrir les 6 prochaines années.

C'est un engagement fort avec beaucoup d'incertitudes sur une aussi longue période.

En effet, l'évolution des normes, des règles et l'apparition de nouvelles lois bouleversent parfois, à l'échelle municipale, les projets à venir ou en cours.

Il faut fixer un cap tous ensemble mais aussi pouvoir et savoir s'adapter en cas de nécessité guidée par les événements extérieurs.

Les enjeux de ce nouveau mandat sont, non seulement nombreux, mais aussi lourds en répercussions pour la vie de notre commune.

Nous souhaitons partager avec vous un certain nombre d'entre eux.

Tout d'abord, la diminution annoncée des aides de l'État (3 milliards d'euros environ sur la période 2013-2015) va considérablement impacter notre situation financière.

De ce fait, afin d'assurer l'équilibre budgétaire, certains choix seront nécessaires.

D'autant plus qu'il n'est pas prévu d'augmenter les recettes de la commune par une revalorisation des impôts locaux (voir article sur le budget 2014).

L'annonce, d'ici à 2018, de la révision du taux des valeurs locatives va déjà représenter une charge supplémentaire pour chacun d'entre nous.

La fusion annoncée des régions sera une évolution majeure qui aura nécessairement des répercussions sur notre municipalité.

Celle-ci s'accompagnera d'un certain nombre de transferts

de compétences départementales aux intercommunalités, d'où l'importance, depuis le second projet de loi de décentralisation, de notre appartenance à tel ou tel schéma territorial.

C'est toute une réorganisation des compétences qui se profile.

Les communautés de communes seront également concernées par un renforcement de compétences obligatoires.

Déjà, les aides techniques d'État dans le domaine de la voirie ou de l'urbanisme ont été supprimées et la compétence urbanisme sera transférée aux communautés de communes (permis de construire).

Un autre enjeu important dans les années à venir va consister à assurer le bien-être des habitants de la commune. La précarité, qui s'accroît en temps de crise, doit être une de nos préoccupations. Il faut bien penser qu'elle touche aussi aujourd'hui les jeunes.

Une réflexion importante devra être menée en direction des aînés et leur place grandissante dans les années à venir.

L'écologie va devenir également un sujet de préoccupation majeur car les règlements sont nombreux en la matière et ils nous contraignent parfois à adapter nos habitudes (voir article sur l'utilisation des produits phytosanitaires). Dans notre milieu rural, l'enjeu consistera à préserver notre environnement et à maintenir une capacité de développement respectueux des espaces naturels et agricoles.

Les enjeux de ce nouveau mandat relèvent du défi.

C'est un pari sur l'avenir qui engagera à coup sûr la commune dans certaines réalités. Nous pourrions en discuter ensemble lors des prochaines réunions publiques qui sont un lieu d'échange et d'écoute privilégié où chacun peut proposer son point de vue.

LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Nous avons évoqué dans le dernier St Seine Infos l'évolution de la réglementation en matière d'utilisation de produits pesticides qui va maintenant au delà de la Directive Cadre Européenne 2009/128/CE du 21/10/2009 instaurant un cadre d'action communautaire pour parvenir à une utilisation des Pesticides compatible avec le Développement Durable.

Les pouvoirs publics ont mis en place des programmes d'action limitant les risques de ces substances phytosanitaires et ont décidé par le vote du parlement du jeudi 23 janvier 2014, une proposition de loi écologiste qui interdit les pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020 et dans les jardins particuliers à compter de 2022.

De ce fait, la proposition de loi votée, déjà adoptée par le Sénat en novembre, interdit, à partir du 1^{er} janvier 2020, l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités locales et établissements publics et pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts...

La commune a fait ses comptes. Ainsi, en 2013, c'est une somme d'environ 600 € qui a été dépensée pour l'achat de produits phytosanitaires, pour le traitement des 12 km de rue du village. Le volume horaire nécessaire à l'agent communal pour appliquer ces produits est d'environ 130 heures par an.

Après réflexion, le Conseil Municipal a décidé de confier le désherbage à une société privée qui utilise des produits anti germinatifs et des produits désherbants systémiques. Le broyage au rotofil et le nettoyage du chantier est compris dans la prestation.

Dans un premier temps, cette solution sera testée pendant une année, ce qui représentera 3 passages (avril – juin – septembre), y compris la zone du cimetière, avec un petit camion spécialement conçu.

Le coût de ce traitement annuel est facturé 3 504 €.

Ce choix évite également de faire prendre des risques sanitaires à l'agent communal qui manipulait jusqu'alors ces produits chimiques.

De plus, l'utilisation de ces produits phytosanitaires est désormais soumise à la poursuite de stages payants autorisant le transport et la manutention des substances phytosanitaires.

Nous espérons, par conséquent, que le temps ainsi dégagé permettra à l'agent communal d'engager d'autres petits travaux de rénovation et d'entretien de la commune.

BUDGET 2014 : FONCTIONNEMENT

Réaliser un budget équilibré répondant aux principes que le Conseil Municipal s'est fixé, à savoir : ne pas augmenter les taux des taxes locales – poursuivre les programmes d'entretien de nos biens – maintenir la présence d'agents répondant à vos besoins et étant à votre service - répondre aux dépenses obligatoires, va devenir de plus en plus compliqué.

Baisse des dotations de l'État, augmentation régulière de certaines charges, incertitudes sur les produits forestiers, nous incitent à la plus grande prudence.

L'assèchement des finances des petites communes comme la nôtre est programmé !

La chasse aux sous à laquelle nous nous livrons régulièrement pour nos investissements est une pratique que nous maîtrisons mais le gibier se raréfie !

Cette année encore, le budget que nous avons réalisé n'est ni modeste ni ambitieux, il répond aux besoins de la commune et de ses habitants.

Il est bien sûr possible de nous poser toutes les questions que vous jugerez utiles, en lien à ces tableaux.

BUDGET de FONCTIONNEMENT 2014

POSTE DE DÉPENSES	% DU BUDGET	EUROS
SERVICES (assurances, télécom, études...)	7.60	14 950
ACHATS	7.47	14 700
SALAIRES et INDEMNITES (charges comprises)	37.43	73 600
IMPOTS ET CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES (reversés aux impôts et autres organismes)	25.67	50 466
ENERGIES (gazole – électricité – eau)	7.37	14 500
PROGRAMMES D'ENTRETIEN (matériels, locaux, voirie)	14.46	28 447
	100	196 663

POSTE DE RECETTES	% DU BUDGET	EUROS
VENTES	9.29	22 000
DOTATIONS (état)	31.05	73 530
LOCATIONS	4.82	11 410
TAXES (dont 28 345 de FNGIR)	54.84	129 890
	100	236 830

À RETENIR ...

Montant des charges équivalent à 2013

Recettes en baisse de 6.5 % (Dotations – Droits de mutation)

40 167 euros d'excédent serviront aux investissements

29 050 euros transitent par notre budget sans être utilisés par la Commune : le FNGIR (fond de garantie de l'ex taxe professionnelle)

1 point d'impôts en + (soit 20% d'augmentation de la taxe d'habitation) ne représente que 2 500 euros de recettes supplémentaires

BUDGET 2014 : INVESTISSEMENT**BUDGET D'INVESTISSEMENT 2014**

TRAVAUX	EUROS
Travaux forestiers	20 000
Trottoirs :	
Lotissement Vausselettes	59 000
Rue de la Tour	
La Poste	390 000
Salle des Fêtes :	
matériels - Travaux	10 000
Clôture Mairie	40 000
Espaces Verts - Zone Humide	3 000
Étude Église	15 830
Remboursement emprunt	14 290
Aménagements cimetière	2 000
TOTAL	554 120 €

RECETTES	EUROS
Subventions (État - Conseil Général - Conseil Régional)	226 900
Emprunt	120 000
Excédents d'investissements reportés	207 220
TOTAL	554 120 €



Lorsque vous payez 100 euros d'impôts...ils servent à :

100 €	Utilisation
6,95 €	Énergies
13,63 €	Programmes d'entretien
7,05 €	Achats
7,17 €	Services
10,60 €	Impôts et contributions
35,24 €	Salaires et Charges
19,36 €	Investissements

COMMISSIONS MUNICIPALES

Le nouveau Conseil Municipal est en place.

Il faut se mettre au travail en poursuivant l'objectif de nos prédécesseurs que nous remercions pour leur investissement pendant leur mandat.

Les commissions ont été formées (voir tableau ci-dessous)

À leur tête un président «le maire» et à chaque commission un responsable et un ou plusieurs membres.

Chacune de ces commissions est autonome et peut se réunir à la demande du responsable ou du maire

pour traiter un problème spécifique.

Les résultats des travaux des commissions sont transmis régulièrement aux autres conseillers lors des réunions du conseil municipal.

Si vous souhaitez de plus amples renseignements concernant ces diverses commissions, vous pouvez vous adresser au maire, aux adjoints, aux conseillers.

Nous essaierons toutes et tous de travailler en bonne intelligence et bonne entente avec vous tous pour que notre commune reste un village où il fait bon vivre.

Commissions	Délégués responsables	Délégués	Objet
Travaux Eaux Biefs Bâtiments communaux Chemins communaux	SOUVERAIN François	GRADELET Annick LAB Nicolas GRADELET Christian FAIVRE Noëlle MASSON Nicolas	Espaces verts trottoirs, chaussées écoulement des eaux etc,
Bois communaux	GENTILHOMME Louis	LAB Nicolas GRADELET Christian CHEVALIER Éric FAIVRE Noëlle	Gestion des plantations, des parcelles, affouages
Cimetière	CHARLOT Christian	SOUVERAIN François	Suivi des concessions, travaux
Espaces verts Fleurissement	BOUCHARD Danièle	GRADELET Annick MARSOLAT Michèle FAIVRE Noëlle	Création, entretien des espaces verts
Communication Saint-Seine Infos	CHARLOT Christian	GENTILHOMME Louis FAIVRE Noëlle LÉONARD Séverine	Saint Seine Infos Réunions Publiques
Appel d'offres Finances (budget) Impôts	GENTILHOMME Louis CHARLOT Christian	GRADELET Annick LÉONARD Séverine LAB Nicolas CHEVALIER Éric SOUVERAIN François	Gestion des finances, suivi budgétaire, gestion des achats
Fêtes et animations	CHEVALIER Éric SOUVERAIN François	MARSOLAT Michèle LAB Nicolas MASSON Nicolas	Cérémonies (8 mai, 14 juillet, 11 novembre) Repas des aînés...
Élections, Comité consultatif, pompiers	LAB Nicolas	MARSOLAT Michèle	Gestion de la liste électorale Fait le lien entre le CPI et les élus
Gestion salle polyvalente	BOUCHARD Danièle	FAIVRE Noëlle MASSON Nicolas	Gestion de la salle polyvalente
Communauté Communes	Maire 1 ^{er} adjoint 2 ^{ème} adjoint	GENTILHOMME Louis CHARLOT Christian SOUVERAIN François	Membres représentants la commune
SICECO syndicat d'électrification	SOUVERAIN François	GENTILHOMME Louis MASSON Nicolas	Membres représentants la commune
Syndicat de l'eau Spanc (assainissement non collectif)	GENTILHOMME Louis	MARSOLAT Michèle	Membres représentants la commune

LA POSTE – RÉHABILITATION

LA PROCÉDURE D'APPEL D'OFFRES

Les derniers dossiers de demandes de subventions à peine bouclés (Conseil Général – État – Conseil Régional), nous avons lancé la procédure de consultation des entreprises.

Le temps de vérifier que tous les documents administratifs nécessaires à cette opération étaient en notre possession et valides, l'appel d'offres a été diffusé via deux médias légaux : une plate forme dématérialisée (e-Bourgogne) et un quotidien d'annonces légales (Le journal du Palais).

Un mois a été laissé aux entreprises pour répondre à notre proposition de 8 lots de travaux. Plus d'une cinquantaine de dossiers ont été retirés. A la date limite de dépôt des offres, 28 dossiers ont été recensés, chaque lot ayant au moins un candidat.

Les dossiers de ces candidats sont aujourd-

'hui entre les mains de notre maître d'œuvre, le cabinet Vincent ATHIAS Architecte, afin qu'il examine très attentivement si les propositions des entreprises correspondent aux descriptifs très précis des travaux à effectuer.

Il vérifie également que les nombreuses pièces administratives devant être fournies par les entreprises sont bien présentes et il proposera à la commission d'appel d'offres de retenir telle ou telle entreprise en fonction des critères techniques et économiques choisis au préalable par le Conseil Municipal.

La phase opérationnelle de travaux pourra alors débuter...pour s'achever normalement, une dizaine de mois plus tard.

LA POSTE ET LE LIEN SOCIAL

Un nouveau service de prévention vient d'être présenté par La Poste, il s'appelle Cohésio.

C'est un service de proximité, de veille, et d'alerte en cas de besoin, auprès des personnes fragilisées vivant à leur domicile.

L'agent de La Poste réalise des visites régulières auprès de personnes préalablement identifiées et volontaires.

Le service assure une prévention et détecte les faiblesses des personnes isolées, il renforce le lien social en s'appuyant sur la confiance envers le facteur.

Les bénéficiaires pour les personnes visitées :

- Rompre l'isolement, avoir un contact régulier avec l'extérieur,
- Leur apporter un sentiment de sécurité mais aussi aux proches et aux aidants,
- Alerter en cas de besoin et anticiper au mieux les accidents domestiques.

Les fréquences des visites sont de 1 à 6 par semaine selon le degré de d'autonomie de la personne aidée. L'agent de La Poste signale à la Mairie tout problème éventuel et nous pouvons ainsi relayer l'information aux ayants droits et/ou aux services adéquats.

C'est un service gratuit pour les personnes aidées car le contrat est établi entre la Mairie et La Poste.

Un nombre minimum de personnes bénéficiaires doit être atteint pour que le service soit mis en place.

Ce service est un service complémentaire à un dispositif d'alerte style téléalarme et n'empêche bien évidemment pas la solidarité familiale ou de voisinage !

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser en mairie.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT FONCTIONNEMENT ET AVENIR

Eau potable :

En raison des élections municipales entraînant un renouvellement des délégués au syndicat de l'eau et de l'assainissement, il a fallu anticiper la préparation du prochain marché de l'affermage de la distribution et de la gestion de l'eau, dont le contrat se terminait au 31 décembre 2014.

Les négociations avec la SAUR (Saint Seine Infos n°31 page 8) ont abouti au financement de travaux par celle-ci à hauteur de 80 000€ HT en contrepartie d'une prolongation de contrat de 5 ans dans de meilleures conditions pour le syndicat.

Le nouveau Conseil syndical disposera donc de cinq années pour décider du futur mode de gestion qui permettra de faire face aux difficultés à venir.

Le principal souci réside dans la répartition géographique des abonnés des 8 communes qui a nécessité la mise en place de 63 km de canalisations qui ont maintenant plus de 50 ans. Devant le coût de leur remplacement le syndicat a paré au plus urgent. Pourtant il faut impérativement établir un calendrier de cette rénovation indispensable puisque près de 100 000m³ d'eau sont perdus tous les ans.

Ces fuites d'eau traitées coûtent très cher à chaque abonné. Le prochain comité syndical devra trouver des solutions pour résoudre les problèmes suivants :

- Amélioration du rendement du réseau (limitation des pertes) : celui-ci est fixé contractuellement au titre du marché à 69% et en 12 années il n'a été atteint que 2 fois. Il est à noter que la loi Grenelle 2 fixe le taux de fuite à 15% de l'eau produite. Pour atteindre cet objectif la SAUR a préconisé un certain nombre d'actions (compteurs sectoriels avec télégestion, remplacement de canalisations) qui seront onéreuses.
- Réparation de la bache de 200 m³ située sous la station de Percey-sous-Montormentier. Cette réserve d'eau sert de tampon entre le traitement effectué dans la station de pompage et le château d'eau de Montormentier qui dessert les 8 communes par gravitation. Cette réparation est urgente

et elle nécessite 4 mois de travaux pendant lesquels il faudra assurer la continuité du service car il n'y a pas de solution de rechange.

- Mise en sécurité des puits situés à proximité de la Vingeanne et protection de l'environnement de captage où des champs sont cultivés à moins de 50m.

La modernisation du réseau passe aussi par l'amélioration de la gestion, avec des moyens de collecte des informations concernant la consommation plus performants.

Actuellement le prix de l'eau (eau potable plus assainissement) se situe dans la moyenne haute : 4,28€/m³ pour une consommation de 120m³ (1,53€/m³ pour l'assainissement en 2013 et 2,75€/m³ pour l'eau en 2012, dernières données connues). À titre comparatif le prix du m³ est de 4,13€ à Dijon.

Assainissement :

Après une année 2013 un peu difficile dans la mise en place des outils de gestion, le compte administratif a confirmé les attentes qui laissent prévoir une amélioration de la trésorerie de la branche assainissement. Cette tendance se confirme cette année et elle permettra de faire face aux travaux qui sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la station et du réseau de collecte.

Jusqu'à présent le syndicat a été confronté à une certaine inertie des organismes qui nous subventionnent (Agence de l'eau et Conseil Général). Il appartiendra au prochain Comité syndical et à son nouveau Président (élection le 20 mai) d'établir un calendrier de mise en place des aides en fonction des nombreux travaux qui sont programmés.

Dernière minute : le maire de Saint-Seine-sur-Vingeanne, Louis GENTILHOMME, a été élu Président du syndicat de l'eau et de l'assainissement. Les Vice-présidents sont M. Jean-Noël TRUCHOT, maire de Sacquenay et M. Roger RAILLARD, maire de Montigny-Mornay-Villeneuve.

REMERCIEMENTS

Le nouveau conseil municipal a pris ses fonctions le 28 mars. La nouvelle équipe remercie celles et ceux qui, par leur participation ont fait vivre la démocratie et ont permis, dès le premier tour de scrutin, l'élection de onze conseillers.

L'application des nouvelles règles, quelque peu contraignantes (dépôt de candidatures individuelles en préfecture) permet à ceux qui le souhaitent d'être candidat, ce qui abolit la référence à des listes ouvertes ou fermées.

Une partie de cette équipe va devoir s'imprégner des dossiers en cours et de ceux à venir ! Budget, dossier de l'église, travaux, commissions diverses etc... Ils sauront comme leurs prédécesseurs travailler avec le sens des réalités et de l'efficacité

pour l'intérêt général.

Nous avons tous devant nous beaucoup de dossiers encore bien flous : SCOT, fusion des Communautés de Communes, nouveaux cantons, réduction des dotations de l'État, rapprochement des régions Bourgogne - Franche Comté. Une seule certitude : cela impactera notre quotidien actuel sans que l'on puisse influencer les décisions prises par les élus nationaux.

Être informé devient primordial pour anticiper et amortir les effets pervers de ces changements futurs.

C'est pourquoi notre participation active dans les différentes assemblées ne doit pas faire défaut !

CRÉATION D'UNE ZONE HUMIDE.

Les annexes aquatiques (bras morts, bras secondaires) participent au bon fonctionnement de l'écosystème d'une rivière. Ils revêtent un grand intérêt hydrologique (expansion des crues, autoépuration des eaux) mais aussi écologique.

Ces annexes sont très souvent indispensables au bon déroulement du cycle biologique de nombreuses espèces floristiques et faunistiques qui leurs sont inféodées. C'est le cas des insectes, d'amphibiens, d'oiseaux, et de nombreux poissons. Pour ces derniers les zones annexes assurent un rôle essentiel de refuge lors des crues, de nourrissage (notamment les alvins) et même parfois de reproduction : c'est le cas du brochet.

La zone humide annexe de la Vingeanne, au lavoir de St Seine sur Vingeanne (rue de l'abreuvoir) est suscep-

tible de présenter des potentialités écosociales intéressantes : l'occupation des sols est favorable (ancienne peupleraie) la reproduction des brochets sur un site localisé juste en amont est avérée, l'altimétrie et la topographie rendent possible un aménagement destiné à accroître la fonction écologique et piscicole du site.

Pour l'ensemble de ces raisons la commune a décidé de mettre en place cette zone.

Nous serons financièrement aidés par l'agence de l'eau (50%) et le conseil régional (30%). La participation de la commune sera de 20%, soit 3 000 euros.

Cette zone sera aménagée au cours des prochains mois.

ÉOLIEN, OÙ EN SOMMES NOUS ?

Le permis de construire est à l'instruction dans les services de l'État pour 12 mois, mais parfois des compléments d'informations sont demandés, ce qui allonge les délais.

Lors de notre dernière réunion avec le constructeur, Éole Res, en avril 2014 il nous a été demandé un rapport complémentaire concernant les vols des chauves-souris.

Cette exigence va retarder la mise en place de l'enquête d'utilité publique qui sera programmée dès que l'administration donnera l'accord de recevabilité.

Ces enquêtes publiques en règle générale ne mobilisent que les opposants et surtout ceux qui habitent loin de nos campagnes et ne sont pas concernés par le sujet mais cooptés par quelques personnes opposées au projet.

Il sera souhaitable que la population dans son ensemble se mobilise pour donner son avis sur les intérêts de notre commune et de son avenir.

En tout état de cause il faudra encore de longues années avant que ce projet existe sur le terrain, peut-être serons nous comme par le passé, revenu à la lampe à pétrole ou à la bougie... Peut-être, et plus certainement, que la fiscalité locale aura fortement augmenté, que nos dotations auront bien chuté et que faute d'avoir su développer nos propres ressources nous en subirons les impacts.

Et le bouquet final serait que les éoliennes nous soient imposées sans contreparties financières faute d'avoir dépassé les délais impartis...

LA QUATORZIÈME RÉUNION PUBLIQUE, MAI 2014 !

La traditionnelle réunion publique de printemps a eu lieu le 28 mai dernier. Le Maire a pu ainsi présenter la nouvelle équipe municipale et les commissions de travail.

Le budget 2014 avait été préparé par l'ancienne équipe mais afin d'informer au maximum les nouveaux élus, c'est le nouveau Conseil Municipal qui l'a voté (sans augmentation des taux d'imposition).

Les travaux prévus en 2014 ont été présentés, et ceux de 2015 et 2016 déjà évoqués puisque, conscients des besoins, les élus auront des choix à faire (travaux de voirie, église, puits...). Le petit patrimoine n'est pas oublié puisqu'un calvaire vient d'être rénové.

La nouvelle réglementation concernant les produits phytosanitaires a été évoquée et les enjeux du mandat détaillés. Ce seront 6 années importan-

tes pour l'avenir des collectivités territoriales comme la nôtre.

Le Maire a rappelé que les élus comptaient sur l'enquête d'utilité publique concernant les éoliennes, pour que les avis de tous les habitants soient recueillis et non pas seulement les avis des opposants systématiques venus d'autres régions de France.

Il a été noté qu'une signalisation particulière devait être mise en place pour indiquer l'accès aisé de la Mairie, par le côté opposé aux escaliers.

Ces moments de rencontres directes entre les élus et les habitants demandent de la préparation et nous espérons qu'ils répondent à notre devoir d'information.

PÉTARDS

Les feux d'artifices et autres pétards sont connus depuis fort longtemps. Ils ont été développés par les chinois au 7^{ème} siècle.

Aujourd'hui et à l'approche du 14 juillet, nombre d'enfants (et d'adultes) manipulent ces explosifs.

Il est recommandé la plus grande prudence quant à leur utilisation ! Chaque année plusieurs dizaines d'accidents parfois très graves ont des conséquences dramatiques sur la vie des victimes (perte de la vue, de doigts, de membres).

Pour prévenir au maximum le risque d'accident re-

grettable le Maire prendra un arrêté pour rappeler qu'il est interdit de tirer les pétards sur la voie publique et en particulier dans les lieux où se regroupe du public.

Cependant, lors du tir du feu d'artifice organisé par la commune, un espace sera balisé pour permettre à ceux qui le souhaitent de jouer avec ces engins pyrotechniques.

Le Maire rappelle également que, pour les particuliers, un tir de feux d'artifices nécessite son autorisation s'il est pratiqué sur le domaine public.

Merci de votre compréhension et de votre prudence.

RECENSEMENT DES HIRONDELLES

Comme vous le savez, Saint Seine fait partie des villages où s'effectue un recensement systématique des nids d'hirondelles rustiques et de cheminée. Les comptages se faisaient tous les 10 ans depuis 1970, mais la chute inquiétante des effectifs a conduit à vérifier plus finement cette courbe descendante en comptant chaque année les nids dans les villes et villages témoins.

Ce comptage (dans tous les pays d'Europe) est réalisé ainsi depuis 2010, tous les ans, entre mi-mai et mi août afin d'avoir le maximum d'oiseaux aux nids. Il se fait par des bénévoles d'associations de sauvegarde, dont la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux).

L'an dernier encore, hélas, le nombre de nids a fortement diminué, en grande partie à cause des conditions climatiques (pluies tardives et températures trop basses pour l'éclosion des insectes, base de la nourriture des hirondelles), mais aussi par la destruction d'un nombre élevé de nids dans les lieux qu'elles fréquentent. Sur le village, 2 sites particulièrement habités (autour de 45 nids les années précédentes) ne présentaient que quelques nids rebâti et des restes de nids détruits. Plusieurs granges ou garages qui abritaient tous les ans

des nids ont été fermés, empêchant toute nichée.

Il faut se rappeler que les hirondelles reviennent sur les mêmes sites, qu'elles ne peuvent installer leur nid sur des poutrelles bétons ou métalliques, qu'elles viennent dans des lieux « vivants », c'est à dire habités par des humains ou des animaux. La destruction d'un nid compromet la nichée car la fabrication d'un nid est longue et repousse les naissances.

L'espèce est de plus en plus fragile : sur 12 hirondelles qui partent, une seule revient de son long voyage. Le maintien de l'espèce nécessiterait que chaque couple conduise à bien au moins 2 nichées complètes tous les ans.

Ferons-nous en sorte que les générations derrière nous puissent encore entendre ces cris qui annoncent les beaux jours ?

Merci d'aider à la préservation de ces oiseaux qui font le printemps, de leur ouvrir quelques orifices, de supporter quelques semaines leurs traces et d'aider au repérage des nids lors du comptage.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE VINGEANNE**

COMMUNES	TITULAIRES	COMMUNES	TITULAIRES
BOURBERAIN	M. Guy HOUDEMONT M. Luc QUANTIN	MONTIGNY-MORNAY LA VILLENEUVE	M. Roger RAILLARD M. Christian RAPIN
CHAUME ET COUR-CHAMP	M. Aimé CHEVEAU M. Roland MAIRE	ORAIN	M. Michel BORDERELLE Mme. Véronique PASCARD
DAMPIERRE ET FLÉ	M. Roland CHAPUIS M. Jean-Marie HUGOT	POUILLY/VINGEANNE	M. Jean-Pierre PATEY Mme. Marie-Josèphe LOUET
FONTAINE-FRANÇAISE	M. Nicolas URBANO M. André JOURD'HEUIL M. Christophe CADET M. Jacky FOUGEROUSSE	ST.MAURICE/VINGEANNE	M. Georges APERT Mme. Nelly CHANGENET
FONTENELLE	Mme Isabelle QUIROT M. Gilles LEROY	ST.SEINE/VINGEANNE	M. Louis GENTILHOMME M. Christian CHARLOT M. François SOUVERAIN
LICEY/VINGEANNE	M. Dominique MATIRON M. Raymond GALLOTTE		

BUDGET

BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Dépenses de fonctionnement cumulées 980 093,00 €

Recettes de fonctionnement cumulées 1 039 141,00 €

L'excédent sert aux investissements

DÉTAIL DES SERVICES À LA CHARGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

accueils périscolaires et extrascolaires : 85 200,00 €
 école maternelle 94 246,00 €*
 école élémentaire 77 824,00 €*

*La différence entre écoles maternelles et élémentaires provient du fait qu'il y a des aides maternelles (ATSEM) en maternelle.

actions sociales culturelles sportives : 23 355,00 €
 entretien espaces verts 5 000, 00 €
 ordures ménagères (Total des charges) : 216 900, 00 €
 (Redevances perçues 215 000, 00 €)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMISSIONS

Cette année, en même temps que les élections municipales, avaient lieu, de fait, le renouvellement du Conseil Communautaire.

La répartition proposée par la Préfecture s'appuyant sur le nombre d'habitants par commune se traduit, dans le Val de Vingeanne, par 4 représentants pour Fontaine-Française, 3 pour Saint-Seine, et deux élus pour les autres communes, soit un total de 25 représentants.

Pour nous, ce sont le Maire et les adjoints qui siègent d'office à la communauté du Val de Vingeanne, comme le prévoit la loi. Ce seront donc Louis GENTILHOMME, Christian CHARLOT et François SOUVERAIN qui nous représenteront.

Monsieur Michel BORDERELLE n'ayant pas souhaité se représenter à la présidence, c'est Monsieur Nicolas URBANO qui a été élu. Il sera assisté de 4 vice-présidents qui dans l'ordre sont : Messieurs CHAPUIS (maire de Dampierre), RAILLARD (maire de Montigny), CHARLOT (1^{er} adjoint à St Seine), MATIRON (maire de Lacey).

Le choix de passer de 3 à 4 Vice Présidents a fait débat. Certains auraient souhaités en rester au nombre de 3, préférant, après le départ de la Secrétaire Générale, Madame BORDERELLE, privilégier le recrutement d'un attaché territorial.

L'instruction des permis de construire va être dévolue aux Communauté de Communes par l'État ainsi que d'autres compétences. La fusion prochaine de certaines intercommunalités et la création du SCOT (voir numéros précédents de Saint Seine Infos), la mise en place des rythmes scolaires sont autant de dossiers dans lesquels le nouveau conseil communautaire va devoir se plonger rapidement !

Les commissions ont été installées le 16 mai :

Commission Des finances	Commission Action Sociale Enfance, famille, jeunesse, Personnes âgées	Commission Travaux et Appel d'offres	Commission Tourisme et Environnement
Nicolas URBANO Roland CHAPUIS Roger RAILLARD Dominique MATIRON Guy HOUEMENT Christian CHARLOT Christophe CADET	Nicolas URBANO Christian CHARLOT André JOURD'HEUIL Nelly CHANGENET Isabelle QUIROT Véronique PASCARD	Nicolas URBANO Roger RAILLARD Dominique MATIRON Guy HOUEMENT André JOURD'HEUIL Sont suppléants : Georges APPERT, J.Pierre PATEY et Luc QUANTIN	Nicolas URBANO Roland CHAPUIS Guy HOUEMENT Jacky FOUGEROUSSE Marie-Josèphe LOUET

Les délégués aux différents organismes sont :

Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Titulaires : Nicolas URBANO, Roland CHAPUIS, Roger RAILLARD, Christian RAPIN

Suppléants : Christian CHARLOT et Christophe CADET

Syndicat mixte des ordures ménagères (SMOM)

Titulaires : Guy HOUEMENT et J.Marie HUGOT

Suppléants : Georges APPERT et Marie-Josèphe LOUET

Pays Plaine de Saône Vingeanne

Titulaires : Nicolas URBANO, Roland CHAPUIS, Christian CHARLOT

Suppléants : Gilles LEROY et Isabelle QUIROT

Maison de l'emploi et de la formation

Titulaire : Nicolas URBANO

Suppléant : Roger RAILLARD

Association des maires de France :

Nicolas URBANO Suppléant : Roger RAILLARD

RYTHMES SCOLAIRES

Comme vous le savez, malgré l'annonce du gouvernement d'un certain assouplissement, l'application de la réforme des rythmes scolaires sera effective pour toutes les écoles publiques à la rentrée scolaire 2014.

La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Dijon a validé la proposition du temps scolaire travaillée par la Communauté de Communes et l'école élémentaire et maternelle de Fontaine Française.

Ainsi, pour une durée de 3 ans, les élèves devraient avoir classe du lundi au vendredi inclus de 8h45 à 11h45 et de 13h55 à 16h10 (sauf le mercredi après-midi qui sera libéré).

Le nombre d'heures passé en classe reste inchangé : 24h00.

Ce changement d'horaire de fin de classe implique une modification des heures pour le ramassage scolaire (à 16h15).

Le service des transports du Conseil Général

étudie le dossier et doit donner son accord prochainement.

Une seconde inconnue réside dans la capacité d'accueil des locaux du service périscolaire qui sera mis en place dès 16h15. Combien de parents auront besoin de ce service d'accueil ?

Enfin, le financement du 1/4 d'heure entre 16h15 et 16h30 (horaire de fin de classe actuel) n'est pas résolu.

La prise en charge de ces 15 minutes par la Communauté de Communes ne semble pas possible au vu du volume financier que cela représente.

Cette charge risque d'être portée par les familles qui inscriront leur enfant à l'accueil périscolaire.

Nous regrettons que les communes rurales ne puissent pas toujours assumer financièrement cette réforme, mise en place sans financement pérenne de l'état, comme peuvent le faire certaines grandes villes.

LA MICRO CRÈCHE SUR DE BONS RAILS

Dans Saint Seine Infos de juin 2013, le projet de création d'une micro crèche à Fontaine Française a été abordé en détails.

Après une année durant laquelle le 1^{er} adjoint de la Mairie de Saint Seine et le Maire de Fontaine Française ont travaillé afin de finir le lancement du projet où en est-il ?

Point de situation :

Le gestionnaire de la micro crèche a été choisi, il s'agit de la fédération ADMR de Côte d'Or.

Nous remercions l'association Les P'tits Loups qui a initié le projet et participé à toutes les réunions d'instances nécessaires.

La fédération ADMR de Côte d'Or est un organisme connu et reconnu. L'ADMR est présent sur tout le territoire français. La Fédération Côte d'Orienne gère déjà plusieurs crèches et haltes garderies sur tout le département de la Côte d'Or.

Les locaux flambants neufs et leur jardin sont livrés, ils n'attendent que les enfants et

leurs encadrants ! Les dernières formalités administratives (nombreuses...) les dernières autorisations (un bon nombre...), les dernières demandes de subventions (CAF, MSA) sont en cours de réalisation.

Le recrutement de la direction a débuté puis viendra celui du reste de l'équipe éducative.

La campagne d'inscription des enfants débutera alors.

Les deux logements Orvitis spécialement conçus rue des Murôts à Fontaine Française pourront alors accueillir à la rentrée 10 enfants maximum simultanément...

Pour tous renseignements plus précis quant au fonctionnement de cette structure :

FÉDÉRATION A D M R de Côte d'Or

60 L Avenue du 14 Juillet

21300 - CHENÔVE

Tél. : 03 80 51 47 51

LE FOOT N'A PLUS LA COTE.....

Voilà plus de 40 ans que le FC VINGEANNE (FONTAINE-FRANÇAISE, MONTIGNY-SUR-VINGEANNE et SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE) sillonne le département avec ses équipes.

Nous avons compté jusqu'à 7 équipes seniors et toutes les catégories jeunes.

Aujourd'hui, nous comptons une seule équipe seniors qui cette année a terminé deuxième de son groupe, et seulement 3 catégories jeunes avec une équipe U7, deux équipes U9, et une équipe U11.

L'année prochaine 5 joueurs passeront U13, et seront donc contraints de partir pour d'autres clubs pour les plus chanceux ou d'arrêter, pour les autres, faute de pouvoir les garder.

Pour la section U 9, l'effectif pour entamer la saison prochaine est encore bien maigre.

Sans compter que le corps dirigeant, qui a énormément donné jusque là, s'essouffle et manque de remplaçants.

C'est pourquoi, je tire la sonnette d'alarme et attire votre attention sur le fait que le club est en danger.

Toute personne qui voudra bien s'investir sera la bienvenue ; nous cherchons également des encadrants pour les équipes de jeunes, et surtout **des joueurs !!!**

En espérant que cette année, nos « bleus » réussissent un beau parcours en coupe du Monde afin de créer un nouvel engouement pour le FOOT pour que nos petits viennent s'illustrer sur les terrains comme leurs idoles.

Vous pouvez donc contacter Michel LEVÊQUE (03 80 75 93 60) ou moi même (06 51 05 68 67).

À bon entendeur, salut.

Nicolas.

MARCHE GOURMANDE À BISCHOFFSHEIM

L'amicale des sapeurs-pompiers de Saint-Seine organise un voyage pour participer à la marche gourmande de Bischoffsheim en Alsace, le 28 septembre.

Réservation avant le 31 juillet 2014 auprès de :

- M. Thierry PALIOT : 06 82 18 58 88
- M. Gilles COMMANS : 06 87 03 96 74

Prix de la journée (bus, marche et casse-croûte du matin compris) :

- adultes : 60€
- Enfants : 45€

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Samedi 28 juin : concert avec l'Ensemble instrumental et vocal « **Thoinot Arbeau** »

Dimanche 6 juillet : 13^{ème} vide greniers

Dimanche 13 juillet et lundi 14 juillet : bal et repas, jeux divers dans la cour de la mairie

Dimanche 27 juillet : Marche gourmande

Vendredi 8 août

Samedi 9 août } Ball-trap

Dimanche 10 août }

Samedi 23 août : } Concert
de cors de chasse par } **l'Amicale des Trompes de Bourgogne**

Dimanche 24 août : Concours de pêche

Samedi 20 et dimanche 21 septembre : église de Saint-Seine, pendant les journées du patrimoine, exposition d'habits liturgiques.

VIDE GRENIERS 2014

Information aux riverains du vide greniers

Le vide greniers annuel, organisé par le associations du village, aura lieu le dimanche 6 juillet 2014.

Par arrêté municipal, la rue Basse, la rue de la Grande Borne, la rue de la Tour, la rue du Moulin et la rue des Buttes seront interdites à la circulation ce jour là de 5h du matin jusqu'à 19h. la rue de la Tour étant, elle, interdite dès le samedi 5 juillet à partir de 9h.

Merci de ne pas laisser de véhicules dans les rues afin de libérer la place aux exposants.

Il vous est conseillé, en cas de besoin, de sortir un véhicule hors du site de la manifestation la veille au soir.

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin 2014 : 427

Naissances

- Logan ROLAND le 6 mai 2014

Mariage

- Véronique MASSON et Jérôme MONIOTTE le 29 mars 2014

Décès

- Jean LÉONARD le 31 janvier 2014
- Robert MAURAND le 19 février 2014

Les nouveaux habitants

Amélie BLANC et Guillaume GIRARDET au 3, de la Nouvelle route de Gray

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS » est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun avec le conseil, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME
Christian CHARLOT
Noëlle FAIVRE
Séverine LÉONARD